

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL Commune de LIMALONGES

En application de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2024, il sera procédé **du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de LIMALONGES à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société Photosol Développement, dans le cadre du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LIMALONGES.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de LIMALONGES, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de LIMALONGES, place de l'église, 79 190 LIMALONGES, siège de l'enquête. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr en indiquant précisément en objet « Projet de centrale photovoltaïque au sol à LIMALONGES ».

Toutes les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/LIMALONGES/Projet-de-centrale-photovoltaïque-a-Limalonges>) ainsi que le dossier d'enquête publique qui comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'absence d'avis de l'autorité environnementale.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Jean-Luc GARNAULT en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Pierre GUILLON désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants, à la mairie de LIMALONGES :

- le mardi 12 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- le lundi 18 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 28 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 6 décembre 2024 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 13 décembre 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la Coordination et du Soutien Interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de LIMALONGES, ainsi qu'au bureau de l'environnement de la préfecture des Deux-Sèvres (05.49.08.69.73) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres.

À l'issue de l'enquête publique, la décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de Madame Mitiyani ANAHOU – Chargée de missions développement – Photosol – mitiyani.anahou@photosol.fr